

# Règlement de pratique – Créneau FAMILLE



- Le créneau Famille a lieu le dimanche de 11h à 13h à la salle du Grand Large.
- **Toutes les personnes** venant pratiquer l'escalade sur le créneau Famille doivent être titulaire d'une licence FFME en cours de validité ou s'acquitter d'une licence découverte (dans ce cas vous rapprocher directement du responsable de salle).
- Un responsable de salle sera systématiquement présent lors de chaque séance. Il est formellement interdit de pratiquer l'escalade si ce responsable n'est pas présent.
- Dans le cas où une séance devrait être annulée ou ses horaires modifiés, le responsable de salle vous en donnera l'information le plus tôt possible. Nous vous invitons également à consulter systématiquement l'agenda du club sur notre site internet dans la rubrique « Agenda Famille » où nous communiquerons de ces séances annulées ou modifiées.
- Pour les adultes débutants, vous serez directement formés par le responsable de salle.
- Afin de garantir la sécurité de tous, vous trouverez ci-dessous l'ensemble des règles à respecter durant votre pratique sur ce créneau.

## **I) Pratique en Famille :**

- Seules les personnes en possession au minimum d'un passeport BLANC escalade (délivré par notre salarié ou un initiateur du club) peuvent assurer un autre grimpeur.
- Les enfants sont sous la responsabilité de leurs parents.
- Un enfant non titulaire d'un passeport escalade doit obligatoirement être assuré par un de ses parents.
- Un enfant titulaire d'un passeport escalade peut assurer un autre grimpeur s'il est de même gabarit de poids.
- Lors de votre première séance, nous vous demandons de vous faire connaître par le responsable de salle qui vérifiera que vous êtes en possession d'un passeport escalade.

## **II) Adulte loisir :**

- Vous devez être en possession au minimum d'un passeport BLANC escalade (délivré par notre salarié ou un initiateur du club). Possibilité de se le faire délivrer sur place par le responsable de salle.
- Lors de votre première séance, nous vous demandons de vous faire connaître par le responsable de salle qui vérifiera que vous êtes en possession d'un passeport escalade.

## **III) Jeune en autonomie :**

- Tous les jeunes appartenant à l'un des groupes jeunes de l'association peuvent, s'ils sont titulaires au minimum du passeport BLANC escalade, venir pratiquer l'escalade en autonomie sur le créneau Famille.
- Pour faciliter votre pratique, nous vous conseillons de venir en binôme.
- Lors de votre première séance, nous vous demandons de vous faire connaître par le responsable de salle qui vérifiera votre niveau de passeport escalade.
- Les jeunes grimpeurs en autonomie doivent obligatoirement former des binômes de gabarit de poids équivalent.